



Robinson Sheppard Shapiro

S.E.N.C.R.L. • L.L.P.
Avocats • Barristers & Solicitors

Me Luc Fleurant
Ligne directe : 514-393-7401
Courriel : lfleurant@rsslex.com

PAR COURRIEL: martine.girard@judex.qc.ca

Montréal, le 22 octobre 2015

HONORABLE GAÉTAN DUMAS, J.C.S.
COORDONNATEUR DES DISTRICTS DE ST-FRANÇOIS, BEDFORD ET MÉGANTIC
PALAIS DE JUSTICE
375, RUE KING OUEST
SHERBROOKE QC J1H 6B9

OBJET : C.S. SAINT-FRANÇOIS : 450-17-000167-134
DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT AVEC LES CRÉANCIER DE :
MONTREAL, MAINE & ATLANTIQUE CANADA CIE (MONTREAL, MAINE & ATLANTIC
CANADA CO.); et
RICHTER GROUPE CONSEIL INC. (RICHTER ADVISORY GROUP INC.); et
ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE;
Re : Requête amendée pour être autorisé à déposer une preuve de réclamation hors délai
N/☞ : 36345-15

Monsieur le Juge :

La présente réfère à la requête que nous avons fait signifier le 24 septembre 2015 pour le compte de notre cliente, RSA, Compagnie d'assurance en vue de faire autoriser le dépôt d'une réclamation tardive au montant de 312 034,82 \$.

Nous avons, présumément, tout comme vous et l'ensemble des bénéficiaires de la liste de notification, pris connaissance du courriel de Me Remissa Hirji sollicitant qu'une date soit fixée pour l'audition de sa Requête pour faire autoriser des réclamations tardives parmi les membres du recours collectif.

Nous nous joignons donc à cette demande pour solliciter, nous-mêmes, que vous nous indiquiez une date à laquelle notre requête pourrait être entendue, possiblement, le même jour que la requête de Me Hirji.

À ce jour, vous avez pu, tout comme nous, constater qu'aucune contestation n'a été formulée de la part de quoi que ce soit à notre requête. Me Patrice Benoît, procureur de MMA, nous a confirmé que sa cliente s'en remettait à la décision de la Cour et qu'elle ne formulerait pas de contestation. Nous joignons à la présente un courriel que nous avons adressé à Me Vauclair, le procureur du contrôleur pour lui faire part de cette décision de MMA, tout en lui demandant de nous faire connaître la position du contrôleur. Rejoint au téléphone ce matin, celui-ci nous indique que le contrôleur n'avait pas encore arrêté cette position tant en rapport avec notre requête qu'en rapport avec la requête de Me Hirji, tout en précisant que cette décision nous serait annoncée sans aucun doute avant la date d'audition qui sera fixée.



-2-

Nous serions disponibles pour audition à n'importe quelle date à dix (10) ou quinze (15) jours d'avis, de façon à nous assurer de la présence des deux témoins de notre cliente qui résident près de Toronto.

Si, cependant, la position du contrôleur était de s'en remettre à la décision de la Cour et qu'aucune contestation ne soit enregistrée, nous pourrions alors procéder à 48 heures d'avis sur la foi des affidavits au dossier et de nos représentations puisqu'il s'agirait alors d'une requête *ex parte*.

Nous demeurons dans l'attente de la fixation d'une date d'audition que vous voudrez bien nous fournir suivant vos disponibilités et celles de la Cour.

Veillez agréer, monsieur le Juge, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
S.E.N.C.R.L. • L.L.P.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Luc Fleurant', is written over the firm's name and legal entity information.

Luc Fleurant

LF/gl

c. c. Service list

p. j. Courriel du 19 octobre 2015 à Me Vaclair avec copie à Me Benoît

From: [Luc Fleurant](#)
To: [Ghislaine Legault](#)
Subject: TR: MMA requete par RSA
Date: October-22-15 10:52:49 AM

Luc Fleurant
Avocat / Lawyer
T 514 393.7401
lfleurant@rsslex.com
Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l./LLP
Avocats / Lawyers
4600-800, rue du Square-Victoria
Montréal QC H4Z 1H6
T 514 878.2631 F 514 878.1865
www.rsslex.com

De : Luc Fleurant
Envoyé : 19 octobre 2015 11:53
À : svauclair@woods.qc.ca
Cc : patrice.benoit@gowlings.com; Mariella De Stefano
Objet : MMA requete par RSA

Patrice Benoit me confirme par message téléphonique que la position de MMA sur notre requête pour production de réclamation tardive est de s'en remettre à la discrétion de la cour. Il serait dans l'ordre que cette position soit reflétée par celle du Contrôleur. Peux-tu me confirmer par courriel que le Contrôleur adopte la même position. Cela me permettrait de communiquer dès que possible avec la cour au sujet d'une éventuelle date d'audition sans contestation, puisqu'à ce jour personne n'a manifesté son intention de contester. Merci de ta collaboration et bonne journée.

Luc Fleurant
Avocat / Lawyer
T 514 393.7401
lfleurant@rsslex.com

Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l./LLP
Avocats / Lawyers
4600-800, rue du Square-Victoria
Montréal QC H4Z 1H6
T 514 878.2631 F 514 878.1865
www.rsslex.com

AVIS: Ce courriel privilégié et confidentiel est destiné à la seule personne ou entité à laquelle il est adressé. Pour toute autre personne, toute action prise en rapport à ce courriel ainsi que toute lecture, reproduction, transmission et/ou divulgation d'une partie ou de l'ensemble de celui-ci est interdite. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Bien que ce courriel ait été traité contre les virus, il est de la responsabilité du destinataire de s'assurer que l'envoi en est exempt. Nos communications avec vous peuvent contenir des renseignements confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous désirez que nous communiquions avec vous par un autre moyen de transmission que le courrier électronique ordinaire non sécurisé, veuillez nous en aviser.

NOTICE: This privileged and confidential email is intended only for the individual or entity to whom it is addressed. With regard to all others, any action related with this email as well as any reading, reproduction, transmission and/or dissemination in whole or in part of the information included in this email is prohibited. If you are not the addressee, immediately return the email to sender prior to destroying all copies. Even if this email is believed to be free from any virus, it is the responsibility of the recipient to make sure that it is virus exempt. Our communications to you may contain confidential information or information protected under solicitor-client privilege. Please advise if you wish us to use a mode of communication other than regular, unsecured e-mail in our communications with you.